

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trente janvier, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt-quatre janvier précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 24

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON, Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Claire BARRIN, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FRADIN, Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 3

Laurence AUDETTE à Bruno DUMEIGNIL, Grégory BAERT à Claude COLLOMB-PATTON, Hélène FAVRE BONVIN à André PERRILLAT-AMEDE

Excusée : 1

Gaëlle VERJUS

Absents : 3

Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Catherine HAUETER

[DEL2024-010 - CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT A TEMPS NON COMPLET DE CHARGE\(E\) DE COMMUNICATION ET ASSISTANT\(E\) DE PROJETS IN ANNECY MOUNTAINS](#)

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1 ;

Vu l'avis du Bureau en date du 12 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Bureau du 23 janvier 2024 ;

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Par délibération en date du 19 décembre 2024, le Conseil communautaire a approuvé deux conventions de partenariat triennale (2024/2026) permettant de poursuivre le projet collectif In Annecy Mountains (IAM), d'une part, avec le Grand-Annecy et la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA) et d'autre part, avec le Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis (SIMA), la compétence Tourisme étant partagé sur le territoire des Vallées de Thônes/Massif des Aravis.

Ces conventions actent pour la période 2024/2026 :

- une maîtrise d'ouvrage des actions IAM confiée à la CCVT,
- un budget annuel dédié au projet IAM à hauteur de 267 000 €/an,
- une répartition des participations financières entre les collectivités partenaires en faveur des actions à mener au titre du projet partenarial Annecy Mountains notamment une enveloppe de 63 145,50 € pour les Vallées de Thônes / Massif des Aravis, répartie à parts égales entre la CCVT et le SIMA.

En comité de pilotage IAM du 26 octobre 2023, l'ensemble des collectivités partenaires ont acté que la mise en œuvre du projet nécessite un temps de travail, complémentaire à celui de la coordinatrice du projet Annecy Mountains, qui sera dédié à la communication et à l'assistance de projets. Les missions ainsi confiées seraient les suivantes :

- Conception et gestion des outils de communication d'Annecy Mountains :
 - o Elaborer des supports de communication print internes et externes,
 - o Créer des newsletters, communication interne,
 - o Alimenter et mettre à jour le site internet (Wordpress),
 - o Coordonner la production de contenu visuel (campagnes photos et vidéos).
- Assistant(e) de projets :
 - o Suivre les dossiers en cours avec la chargée de projet, notamment sur la filière deux roues,
 - o Accompagner la chargée de projet sur des tâches administratives (suivi de facturation, montage de dossiers de consultation...).

Il est proposé la création d'un poste non permanent à temps non complet soit 17h30 hebdomadaires de catégorie B pour répondre à ce besoin.

L'enveloppe financière nécessaire est inclus dans le budget global du projet IAM tel qu'approuvé par le Conseil communautaire lors sa séance du 19 décembre 2023 et devra faire l'objet d'une modification d'imputation lors du vote du budget supplémentaire 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à 25 voix pour et 2 abstentions (M. Stéphane CHAUSSON et Mme Isabelle LOUBET GUELPA) :

- **APPROUVE** la création d'un poste non permanent à temps non complet soit 17h30 hebdomadaires de catégorie B, chargé(e) de communication et assistant(e) de projets In Annecy Mountains à partir du 1^{er} mars 2024 ;
- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution de cette délibération ;
- **S'ENGAGE** à modifier l'imputation des crédits nécessaires lors du vote du Budget supplémentaire 2024.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance
Catherine HAUETER



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Catherine Haueter".

Délibération transmise en Préfecture le
Publiée le